

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
16 Décembre 2016**

**OBJET :** Avenant n°2. Convention du Groupement de commande du 2 février 2011 en vue de la passation des marchés liés à l'évolution du système billettique, à la mise à disposition d'informations voyageur en temps réel et à la géolocalisation des véhicules.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n°2 de la convention de groupement de commandes dont le projet est annexé au rapport, relatif à la modification de la composition du Groupement, du transfert du rôle de coordonnateur du Département à la Métropole Aix-Marseille Provence et à la prolongation de sa durée jusqu'au 31 décembre 2020.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**